

# **Brailleshop – information générale**

Pour répondre aux besoins des personnes handicapées de la vue, nous sommes continuellement à la recherche de nouvelles idées et de nouveaux produits.

Ces aides techniques sont soigneusement sélectionnées et testées par nos thérapeutes professionnels.

Pour promouvoir l'indépendance dans la vie quotidienne, nous offrons aux personnes handicapées de la vue une gamme d'aides techniques simples et sophistiquées.

Au "Brailleshop", magasin de la Ligue Braille, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent se procurer ce matériel.

Des aides dans le cadre de la communication, basse vision, éducation, instruments de mesure, instruments paramédicaux, aides à la vie quotidienne, aides pour la locomotion, horlogerie, loisirs, appareils "audio", tout est pris en considération.

Plus de 500 articles sélectionnés peuvent être comparés et testés avant de les emporter.

## **1. Conditions pour l'octroi d'une canne blanche**

La loi du 26 novembre 2006 relative à la protection de la canne blanche stipule que :

"L'usage de la canne blanche, destinée aux personnes déficientes visuelles, est réservé aux personnes qui sont atteintes d'une incapacité visuelle de 60 % au moins selon le barème officiel belge des invalidités, soit obtiennent une prescription à cet effet d'un médecin spécialiste en ophtalmologie et agréé comme médecin spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle des personnes handicapées."

L'octroi de la canne blanche se fera par des organismes spécialisés qui doivent tenir compte des dispositions légales.

Afin de vérifier si vous répondez aux critères prévus dans la législation à l'usage de la canne blanche, si vous pouvez bénéficier de certaines aides financières, et si vous avez déjà bénéficié, ou pas, d'une première canne blanche gratuite de la Ligue Braille, vous vous adresserez au Service social de la Ligue Braille.

Sachant que l'apprentissage des techniques de déplacement assurent un déplacement plus sécurisé et plus aisé, la Ligue Braille estime indispensable que des cours de locomotion et d'orientation soient suivis par la personne qui souhaite acquérir une canne de locomotion.

## **2. Heures d'ouverture**

Le Brailleshop est ouvert du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.

Le Brailleshop est fermé la première semaine de janvier en raison d'inventaire.

Fermeture d'été annuelle : plus de détails sur le site ou dans le périodique "La Canne Blanche".

Nouveautés et promotions seront reprises dans le périodique "La Canne Blanche" et sur le site [www.liguebraille.be](http://www.liguebraille.be)

## **3. Adresse**

Ligue Braille asbl  
rue d'Angleterre 57  
1060 Bruxelles  
Tel 02 533 32 11  
Fax 02 537 64 26  
E-mail : [brailleshop@braille.be](mailto:brailleshop@braille.be)

## **4. Brailleshop – conditions générales de vente**

### 1) Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes, livraisons effectuées par le Brailleshop, à la personne, ou au tiers, dénommé ci-après "l'Acheteur".

Des dispositions spécifiques étrangères ou complémentaires des présentes conditions générales ne seront applicables qu'à la condition explicite que celles-ci aient été confirmées par écrit par le Brailleshop et uniquement pour la transaction en question.

## 2) Prix

Sauf dispositions contractuelles particulières, les listes de prix du Brailleshop ont un caractère purement indicatif et ne lient le Brailleshop en aucun cas. Les prix sont modifiables sans préavis. Ils s'entendent TVA comprise.

Les marchandises sont livrées au Brailleshop. Les frais de port, d'emballages spécifiques sont à charge de l'Acheteur.

Les marchandises et/ou leur frais de port et d'emballage spécifique sont facturés aux conditions du tarif en vigueur au moment de la date de fourniture.

Les tarifs des réparations sont déterminés sur base d'un devis établi préalablement par le Brailleshop et accepté par écrit explicitement par l'Acheteur. Si la réparation n'est pas possible ou si, à la demande de l'Acheteur, n'est pas effectuée, les frais administratifs et d'expédition seront facturés.

Toutes les commandes peuvent se faire par écrit (par courrier, fax ou mail) ou par téléphone et impliquent l'acceptation tacite des conditions générales ([www.liguebraille.be](http://www.liguebraille.be)).

Le Brailleshop n'est en aucun cas responsable en cas de perte ou de dommage lors de l'expédition de la marchandise (en tout lieu que l'Acheteur lui aura demandé de l'expédier).

## 3) Paiements

Sans préjudice de l'article 2, les marchandises doivent être payées préalablement à toute livraison.

Le paiement peut être effectué soit par virement bancaire préalable, soit cash, soit Bancontact ou Proton. Les paiements par carte de crédit, chèques ne sont pas autorisés.

En tout état de cause, le versement effectif de l'argent de la transaction conditionnera la livraison.

## 4) Garantie

La garantie relative aux marchandises faisant l'objet de la vente est conforme à celle déterminée par le fabricant ou le fournisseur en ses formes et délais. Les dommages indirects en sont

expressément exclus. Les déficiences suite à une mauvaise utilisation, à un manque d'entretien ou à un environnement agressif sortent du champ de la garantie. Seul la présentation de la facture ou du bordereau d'expédition permettra l'application de la garantie.

## 5) Les litiges

En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.